

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

DIRECTION PRACTIQUE SUR LE JUBILÉ; communiqués par l'Evêché. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE; nominations ecclésiastiques; la fête de St Isidore, à Saint-Joseph; nomination des directeurs de la Société de la Colonisation; soixantième anniversaire de l'ordination du R. P. Point S. J.; pèlerinage à Boucheville; nomination de Mgr Tasche-



SOMMAIRE

reau du cardinalat. — LES CONCILES DE QUÉBEC (suite). — LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN FRANCE. — ASSASSINAT DE L'ÉVÊQUE DE MADRID. — PROGRAMME DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE TOULOUSE, du 20 au 25 juin. — LA PATRONNE POUR LES ENFANTS DE LA PREMIÈRE COMMUNION (suite et fin). — PRIÈRS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. FUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.
Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI,	24	MAI	—Sainte-Julienne.
MERCREDI,	26	“	—Huntingdon.
VENDREDI,	28	“	—Saint-Clet.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	23	MAI	—Quatrième dimanche de Pâques. Du Dim., sem., ornements blancs.
Lundi,	24	“	—N. D. de Bonsecours, d. m., orn. blancs.
Mardi,	25	“	—S. Grégoire VII, P. C., d., orn. blancs.
Mercredi,	26	“	—S. Philippe de Néri, C., d, orn. blancs.
Jeudi,	27	“	—Ste M.-Madel. de Fa., V., s., orn. blancs.
Vendredi,	28	“	—S. Augustin de Cant., E. C., d., orn. blancs.
Samedi,	29	“	—S. Anselme, E. D., d. (21 A.,) orn. blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Mercredi 26, à 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'évêché.

CARMEL.—Mardi 25, grand'messe et bénédiction de voile.

CONFIRMATION.

Dimanche 23, à 3 heures, à Sainte-Cunégonde.

Lundi 24, à 7½ heures, à la Cathédrale.

Mardi 25, à 7¼ heures, Couvent de Jésus-Marie ; à 2 heures, Saint-Patrice.

DIRECTION PRATIQUE POUR LE JUBILÉ

(communiquée par l'Évêché.)

RÉPONSE DE LA S. PÉNITENCERIE, ADRESSÉE A MGR Wm. WALSH,
ARCHEVÊQUE DE DUBLIN, LE 8 AVRIL 1886,
CONCERNANT LE JEÛNE DU JUBILÉ.

*Traduit de l'Irish Ecclesiastical Record, mai 1886,
pages 450-452.*

LE JUBILÉ.

DÉCISION DE LA S. PÉNITENCERIE TOUCHANT LES JEÛNES DU JUBILÉ.

(suite).

L'important rescrit de la S. Pénitencerie que nous publions un peu plus loin, en réponse à une lettre de Monseigneur l'archevêque de Dublin, décide un point très pratique concernant le présent Jubilé.

La question dont il s'agit se rapporte aux jours où l'on peut remplir la condition du jeûne pour le Jubilé.

Dans une des décisions de la Pénitencerie (janvier 1886), il était réglé que les jeûnes du Jubilé ne pourraient se faire aucun des jours des Quatre-Temps : "*jejunium pro Jubileo consequendo præscriptum adimpleri non posse diebus stricti juris jejunis reservatis, nec diebus quatuor temporum per annum.*"

Cependant l'archevêque, dans ses instructions aux fidèles de son diocèse sur ce sujet, tout en posant comme principe, que les jeûnes du Jubilé, pouvaient, sauf quelques exceptions, se faire aux jours de jeûne d'obligation, n'avait aucunement exclu les jours des Quatre-Temps. Les seuls jours mentionnés par Sa Grandeur comme ne pouvant servir pour le Jubilé, étaient le "black fast" ou "jeûne avec maigre strict" du Carême, c'est-à-dire, pour le diocèse de Dublin, le mercredi des Cendres, le mercredi Saint et le vendredi Saint.— Comme le remarque la lettre suivante adressée par l'archevêque à la Sacrée Pénitencerie, aucun autre jour ne devait être exclu, si l'Encyclique du Saint Père est comprise comme définissant suffisamment les conditions requises pour gagner le Jubilé. Car l'Encyclique exclut uniquement les jours de jeûne qui sont d'obligation comme jours de "black fast," ou de jeûne avec abstinence stricte—"*diebus in quadragesimali indulto non comprehensos, aut alios simili stricti juris jejunio ex præcepto Ecclesiæ consecratos.*" Or en Irlande, il n'y a aucun autre jour de jeûne où le maigre rigoureux soit d'obligation, que les trois jours de carême déjà mentionnés; (et même dans certains diocèses d'Irlande, il ne reste que deux jours : le mercredi des Cendres, et le vendredi Saint).

On s'est demandé si, par suite de l'instruction publiée par la Sacrée Pénitencerie citée plus haut, les jours des Quatre-Temps

ne devaient pas être aussi exclus; en conséquence la lettre suivante a été adressée par l'archevêque au cardinal Préfet de la Propagande.

Dans cette lettre, comme on va le voir, Sa Grandeur demande de deux choses l'une; ou bien 1. qu'on déclare officiellement que, dans les pays où, comme en Irlande, les jeûnes des Quatre-Temps ne sont pas observés avec le maigre strict, on ne doit pas, regarder ces jours-là comme ne pouvant servir pour les jeûnes du Jubilé; —ou bien 2. que, s'il en est autrement, du moins un privilège soit accordé, permettant à ceux de ses diocésains qui en auraient le désir, d'accomplir cette condition du Jubilé en jeûnant ces jours-là, selon les instructions publiées sur ce sujet par Sa Grandeur.

La question, comme on verra, a été référée par la Congrégation de la Propagande, à la Sacrée Pénitencerie elle-même. Et ce tribunal a décidé qu'une faveur ou concession sur ce point n'est pas nécessaire, l'interprétation donnée par l'archevêque aux règles publiées en premier lieu, étant parfaitement exacte: " *Archiepiscopo scribenti respondet, prout exponitur, recte se gessisse.*"

Voici la lettre de l'archevêque et le rescrit de la Sacrée Pénitencerie.

Lettre de Sa Grandeur, l'archevêque de Dublin.

Emo e Pmo Sig. Mio Ossmo.

Oso far istanza a V. E. perchè si degni chiarirmi sul seguente punto.

Nel pubblicare l'invito sacro rispettante il giubileo dell' anno corrente venendo à definirvi le condizioni per guadagnarlo, io, attenendomi al testo dell' Enciclica Pontificia, indulsi che il digiuno si potesse fare anche nei giorni di "quatuor tempora," i quali fra noi non sono giorni di magro stretto. Succedendomi però di leggere le decisioni della S. Penitenziaria a questo proposito, trovo il vieto di far il digiuno del giubileo nei giorni di "quatuor tempora."

In queste circostanze, mi sia permesso pregare l'Eminenza Vostra Rma. a farmi giungere una dichiarazione che detto vieto della S. Penitenziaria non ha forza in paesi ove l'uso porta che il digiuno dei "quatuor tempora" non è "stricti juris," ovvero farmi concedere dalla S. Sede facoltà perchè i fedeli di questa diocesi possino adempire il digiuno del giubileo col digiunare i giorni di "quatuor tempora," s'intende, di magro stretto.

Ringraziandola anticipatamente della desiderata sua complacenza, Le bacio umilissimamente le mani, e mi dico.

Di Vostra Eminenza Rma,

Umilmo. e devino servo,

Guglielmo., Arcivescovo di Dublino.

Emo Signor Card. Giovanni Simeoni,

Prefetto della Cong. de Prop. Fide.

LE RESCRIPT.

Sacra Pœnitentiaria Venerabili in Christo Patri archiepiscopo scribenti respondet, prout exponitur, recte se gessisse. Datum Romæ, in S. Pœnitentiaria, die 8 mensis aprilis anni 1886.

R. Card. Monaco, p. m.

Hip. Can. Palombi, S. P. Secretarius.

Traduit de l'Italien.

Eme et Rme Seigneur,

J'ose m'adresser à V. E. et la prier de vouloir bien me donner des éclaircissements sur le point suivant.

En publiant la lettre Encyclique relative au Jubilé de cette année, lorsque j'en suis venu à définir les conditions à remplir pour le gagner, m'en tenant au texte du document pontifical, j'ai permis que le jeûne pût se faire même aux jours des *Quatre-Temps*, lesquels jours ne sont pas de maigre strict dans nos endroits. Mais en lisant les décisions de la S. Pénitencerie sur ce sujet, j'y trouve la défense de faire le jeûne du Jubilé aux jours des *Quatre-Temps*.

Dans ces circonstances, qu'il me soit permis de prier V. Eminence de m'adresser une déclaration que cette défense de la S. Pénitencerie est de non lieu dans les pays où l'usage comporte que le jeûne des *Quatre-Temps* n'est pas stricti juris (de droit strict), ou encore de m'obtenir du saint-Siège les facultés nécessaires pour que les fidèles de ce diocèse puissent faire le jeûne du Jubilé en jeûnant les jours des *Quatre-Temps*, en faisant usage, bien entendu, de maigre strict.

Remerciant par avance V. E. de sa bienveillance, je lui baise humblement les mains, et me souscris de

Votre Eminence Rme,

le très humble et très dévoué serviteur,

Guillaume, archevêque de Dublin.

A l'Eminentissime Cardinal Jean Simeoni, Préfet de la
Sacrée Congrégation de la Propagande.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal en date du 16^o mai 1886, ont été nommés :

Monsieur H. Germain, vicaire à Sainte-Madeleine de Rigaud.

Monsieur A. St Jean, vicaire à Sainte-Scholastique.

La fête de Saint-Isidore le laboureur, patron de la société de colonisation, a été solennellement célébré dimanche dernier à l'église Saint-Joseph, rue Richmond.

La grand'messe a été chantée par M. le curé Labelle.

Mgr de Montréal assistait au trône et a prononcé le sermon. Sa Grandeur a fait ressortir les grands avantages de la colonisation et son extrême importance pour l'avenir de notre race. Elle s'est

élevée contre l'émigration. A ceux qui vont à l'étranger se livrer dans des manufactures à des travaux excessifs, risquant de perdre également leur santé et leur foi, Sa Grandeur a conseillé de se diriger vers les nouveaux cantons du Nord. Là groupés autour de l'église, pouvant recevoir les conseils et les encouragements de leurs prêtres, ils trouveront par un travail salubre un avenir assuré pour eux et leur famille.

Après la messe eut lieu l'assemblée des directeurs *ex officio*. Le rapport financier pour l'exercice 1885-86 fut lu et adopté, puis on procéda à l'élection des membres du conseil d'administration de la société de colonisation pour 1886-87. Ont été élus :

Président : Sa Grandeur Mgr de Montréal.

Membres directeurs : MM. Maréchal, vicaire-général ; R.^{sp}P. Cattle, curé de Sainte-Anne ; Sentenne, curé de Notre-Dame ; Rousselot, curé de Saint-Jacques ; Laporte, curé de Saint-Léonard de Port-Maurice ; Thérien, chapelain des Frères de Charité ; l'hon. juge Papineau et MM. A. Larocque, le chevalier Hugnet-Latour, M. le commandeur de Bellefeuille, Dr Brisson, maire de Laprairie, et H. Cloran, rédacteur du *Post*.

Le même jour le R. P. Nolin, S. J., prêchait à Notre-Dame sur la colonisation, et, en terminant son sermon, engageait tous ses auditeurs à s'intéresser à cette œuvre, la plus importante de toutes, l'œuvre nationale par excellence. Le clergé, qui a déjà tant fait pour notre pays, s'occupe plus activement que jamais de la colonisation ; " tout le public catholique, comme dit la *Minerve*, devrait écouter avec respect cette grande voix qui s'élève plus forte que jamais en faveur de la grande cause nationale ".

Jeudi matin le R. P. Point S. J. a célébré le soixantième anniversaire de son ordination. Le révérend père a dit une messe basse à laquelle assistaient au chœur Monseigneur de Montréal et un grand nombre de prêtres de la ville, de la campagne et des représentants des ordres religieux.

Après la sainte messe Sa Grandeur est montée en chair et a prononcé un sermon dans lequel Elle a rappelé les cérémonies de l'ordination. En terminant, Monseigneur a fait une heureuse application de quelques paroles de l'Évangile du jour à la vie si méritante et si bien remplie du R. P. Point.

Voici sur le révérend père quelques notes biographiques. Né à Rocroy en 1802, le R. P. Point entra dans la compagnie de Jésus en 1839 et arriva en Canada en 1862. Il fut envoyé dans le Haut-Canada et fonda la mission de Sandwich où il resta dix-sept ans. De là il passa à New-York où il demeura un an, puis au Sault-au-Récollet. Il résida ensuite à Québec pendant onze ans et y remplit les importantes fonctions de recteur et de supérieur. En quittant Québec, vers 1872, le P. Point vint à Montréal qu'il n'a plus quitté. Le révérend père a vécu ses longues années en faisant peu

de bruit, mais en faisant beaucoup de bien ; aussi Dieu lui rendra-t-il au centuple tout ce qu'il a quitté pour se consacrer à son service.

Le 18 du courant la révérende Mère Marie Anastasie, supérieure générale des Sœurs de Sainte-Anne de Lachine, est rentrée à Lachine de retour de la visite de ses maisons dans la Colombie Anglaise.

Lundi 7 juin prochain aura lieu à Boucherville, au profit d'une bonne œuvre un pèlerinage au Sacré-Cœur, sous la direction du révérend père Pichon, S. J.

Le magnifique vapeur Trois-Rivières laissera son quai à 7½ A. M. et reviendra le soir à 6 heures P. M. Prix du passage aller et retour 75 cents. Repas à Boucherville pour 25 cents.

Le public est invité à prendre part à ce pèlerinage. On peut se procurer des billets au parloir des révérends pères jésuites, à l'église du Jésus et chez Mme Jetté, 97 rue St Hubert, présidente de l'OEuvre.

On écrit de Québec en date du 18 :

Une dépêche reçue de Rome confirme la nomination de l'archevêque Taschereau au cardinalat. Inutile de dire que la nouvelle a été reçue avec allégresse et que les citoyens ont donné cours à leur joie par une brillante illumination. Dans la soirée les zouaves pontificaux, musique en tête, paradèrent dans les rues et présentèrent une adresse de félicitations à Son Eminence. Lorsque le cardinal parut sur l'estrade le corps de musique exécuta " l'hymne pontifical " de Gounod. Son Eminence remercia les zouaves et l'assemblée du profond de son cœur, et après trois vigoureux hurras on se dispersa.

La barrette ne sera reçue que vers le 10 juin, jour fixé pour la grande célébration. Son Eminence a reçu aujourd'hui les félicitations des communautés religieuses de la ville.

M. Auguste Taschereau, fils du juge Taschereau, d'Ottawa, a été ordonné sous-diacre à Rome, le samedi saint, par Son Eminence le cardinal vicaire, dans la basilique de Saint-Jean de Latran.

Au moment où les pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré, vont commencer, les pèlerins seront heureux d'apprendre que grâce aux améliorations que les Sœurs de Charité viennent de faire à l'hospice de la Bonne Ste-Anne, elles peuvent donner à manger à deux cent cinquante personnes à la fois, hommes ou femmes, et cela toute la journée. Un nombreux personnel permet de faire le service avec diligence.

Cinquante personnes peuvent y avoir une chambre ou au moins un lit pour la nuit.

Les personnes du sexe seulement sont admises pour coucher.

Le chemin qui conduit au couvent a été considérablement amélioré. Il est devenu facile même pour les personnes âgées ou infirmes. Le site est enchanteur et tout à fait salubre.

LES CONCILES DE QUÉBEC.

(Suite).

Les conciles ont encore cet avantage d'être dans l'Eglise comme des étapes qui servent à marquer, en les accentuant, ses progrès et son accroissement ; ce qui est vrai surtout pour les pays nouveaux, où un premier diocèse, succédant à un vicariat ou à une préfecture apostolique et comprenant tout le vaste territoire, devient dans la suite une province qui se partage bientôt elle-même entre plusieurs sièges métropolitains.

C'est ainsi qu'au premier concile de Québec, en 1851, il n'y avait, pour toute l'étendue de l'Amérique anglaise qu'une seule province et huit ou dix diocèses, tandis qu'aujourd'hui, après moins de quarante ans nous comptons, pour la même étendue de pays, trois archidiocèses et une quarantaine de sièges épiscopaux. Ce développement si rapide est dû, au moins dans une grande mesure, à l'action des conciles dans lesquels les évêques réunis, se concertant pour le plus grand bien de l'Eglise et des fidèles, décidaient de l'opportunité de demander à Rome la création de nouveaux diocèses ou de nouvelles provinces.

C'est ce qui ressort clairement d'un aperçu général sur les six premiers conciles.

La province ecclésiastique de Québec fut érigée et constituée par une bulle du 12 juillet 1814, et renfermait à l'origine les diocèses alors très vastes de Québec, Montréal, Kingston et Toronto.

Trois ans plus tard, on lui adjoignit les diocèses de Terre-Neuve et le district du Nord-Ouest. Quant aux évêques de Charlottown, du Nouveau-Brunswick, d'Halifax et d'Arichat, comme ils ne dépendaient d'aucun métropolitain, ils durent, afin de se conformer aux prescriptions du concile de Trente, élire le siège de Québec pour toutes les fins conciliaires, ce qui leur donnait le droit d'être invités, et leur imposait le devoir d'assister aux conciles.

La lettre d'indiction du premier concile de Québec, datée du jour de l'Epiphanie 1851, et signée par Mgr P. F. Turgeon, convoque les évêques des diocèses mentionnés plus haut pour le 15 août de la même année.

Les coadjuteurs de Kingston, Montréal et Québec furent pareillement invités, et reçurent par privilège le droit de vote décisif.

Les évêques du Nouveau-Brunswick, d'Halifax, d'Arichat et du Nord-Ouest ne purent se rendre pour diverses raisons. L'évêque

de Terre-Neuve présenta, à l'ouverture même du concile, un bref qui le détachait, avec tout son diocèse, de la province de Québec, et l'évêque de Charlottown fit valoir la probabilité de la formation prochaine d'une province ecclésiastique au Golfe Saint-Laurent.

Ces deux prélats, libres de toute obligation, demandèrent cependant et obtinrent l'autorisation de rester au concile et de prendre part aux délibérations à titre d'évêques étrangers.

Les autres évêques étaient tous présents, il y avait donc NN. SS. P. F. Turgeon, archevêque de Québec, R. Gaulin, évêque de Kingston, I. Bourget, évêque de Montréal, I. E. B. Guigues, évêque de Bytown, I. M. A. de Charbonnel, évêque de Toronto, P. Phelan, coadjuteur de l'évêque de Kingston, I. C. Prince, coadjuteur de l'évêque de Montréal, C. F. Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, I. T. Mulloch, évêque de Terre-Neuve, B. D. McDonald, évêque de Charlottown.

Le chapitre de Montréal avait délégué comme son représentant, M. Joseph Larocque.

Au concile, l'ordre des préséances est réglé sur l'ancienneté de la consécration, et chaque évêque est assisté de théologiens et de canonistes.

Pour faciliter l'expédition du travail et procéder avec ordre, on organise des *congrégations* de plusieurs sortes, lesquelles sous des titres divers et à des degrés différents, s'occupent des questions proposées et de la rédaction des décrets.

Il y a les congrégations particulières, composées de prêtres, et présidées chacune par un évêque; les congrégations générales auxquelles assistent tous les membres du concile, et dans lesquelles les questions sont généralement discutées par les théologiens en présence des évêques; les congrégations privées formées des seuls évêques.

Les sessions sont publiques et d'une grande solennité. Tous les Pères du concile, leurs théologiens, et les autres personnages ecclésiastiques se forment en procession dans la grande salle du palais, et se rendent de là au chœur de la Métropole. Une foule compacte remplit l'Église. Un des évêques célèbre la messe, un autre donne le sermon. Puis, à un moment donné, à la suite de quelques prières indiquées par le Rituel, a lieu la proclamation des décrets déjà formulés, et chacun des évêques appelés à se prononcer répond :—*Placet*.

A la dernière session, l'Archevêque et tous les Pères signent sur l'autel les décrets du concile, et l'on chante ensuite les *acclamations*.

Au premier concile, il y eut trois sessions, les prédicateurs furent NN. SS. de Charbonnel, Mulloch, qui prêcha en Anglais, et Bourget, de pieuse mémoire, qui donna le sermon à la dernière session le 28 août.

Les vingt-deux décrets de ce concile furent portés à Rome par

Mgr Prince, délégué à cette fin, et ils furent reconnus par le saint-Siège le 6 juillet 1852.

Une fois qu'ils ont été ainsi approuvés par Rome, et régulièrement promulgués par les évêques dans leurs diocèses respectifs, les décrets d'un concile provincial ont force de loi pour toute la province, et ne peuvent être révoqués que par le Souverain Pontife ou par un concile provincial subséquent.

Le seul survivant des évêques qui assistèrent au premier concile est Mgr de Charbonnel, qui est aujourd'hui archevêque de Sozopolis et religieux de St François Mérido et demeure en France.

* * *

C'est à la suite du premier concile, et à la demande des Pères, que furent créés le 8 juin 1852, les sièges des Trois-Rivières, et de St-Hyacinthe ; Mgr Cooke fut nommé évêque du premier diocèse ; le second eut pour titulaire Mgr Prince.

Mgr Joseph Larocque fut ensuite choisi comme coadjuteur de Mgr Bourget, le 6 juillet de la même année.

D'un autre côté, les diocèses de la région du Golfe se séparèrent complètement de Québec, et formèrent une nouvelle province ayant à sa tête, comme métropolitain, l'évêque d'Halifax Mgr Walsh.

* * *

Le deuxième concile fut encore convoqué par Mgr l'archevêque Turgeon, et se réunit le 22 mai 1854.

Les évêques présents étaient NN. SS. Bourget, de Montréal, P. Phelan, coadjuteur de l'évêque et administrateur du diocèse de Kingston, I. C. Prince, évêque de St-Hyacinthe, J. E. B. Guignes, évêque de Bytown, A. F. M. de Charbonnel, évêque de Toronto, T. Cooke, évêque des Trois-Rivières.

On y voyait aussi, mais ayant voix délibérative seulement, Mgr C. F. Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, et Mgr J. Larocque, coadjuteur de l'évêque de Montréal.

Le chapitre de Montréal était représenté par M. P. A. Pinsonneault.

Il y eut trois sessions pendant lesquelles furent proclamés plusieurs décrets qui furent reconnus ensuite par le saint-Siège le 7 juillet 1855. Les évêques qui portèrent la parole au peuple furent NN. SS. Bourget, Phelan, en anglais, et Guignes.

Les Pères de ce concile demandèrent au saint-Siège l'annexion à St-Hyacinthe des paroisses de St-Antoine, St-Marc, Belœil, d'une partie de St-Ours et de Sorel : l'indult fut accordé le 13 mai 1855.

* * *

Vu la maladie de Mgr Turgeon, le troisième concile fut présidé par Mgr C. F. Baillargeon, évêque de Tloa, et administrateur de l'archidiocèse. Les travaux furent inaugurés le 13 mai 1863.

On vit arriver à cette assemblée les évêques des nouveaux diocèses de Hamilton et de Sandwich, érigés tous les deux en 1856, et ayant respectivement pour titulaires Mgr J. Farrell et Mgr A. Pinsonnault. Les autres évêques présents étaient Mgr Bourget, Mgr Guigues, Mgr Cooke, Mgr Larocque, successeur de Mgr Prince, à Saint-Hyacinthe, Mgr Horan, successeur de Mgr Phelan, à Kingston, Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface, et Mgr J. Lynch, qui avait remplacé Mgr de Charbonnel sur le siège épiscopal de Toronto.

Le représentant du chapitre de Montréal fut M. J. O. Paré.

Il n'y eut que deux sessions auxquelles prêchèrent, à la première Mgr Guigues, et à la seconde Mgr Horan, en anglais, et dix-huit décrets qui furent reconnus par Rome le 19 août 1865.

Avant de se séparer, les Pères de ce concile écrivirent une lettre collective au cardinal Riario Sforza, pour lui offrir l'expression de leur sympathie au milieu des persécutions dont il était alors l'objet.

Mgr C. F. Baillargeon devint archevêque de Québec à la mort de Mgr Turgeon, au mois d'août 1867, et convoqua le quatrième concile pour le mois de mai de l'année suivante.

Le nouveau diocèse de Saint-Germain de Rimouski, érigé le 15 janvier 1867, avait pour premier évêque Mgr J. Langevin.

Vinrent en outre à ce concile NN. SS. les Evêques I. Bourget, de Montréal, J. E. Guigues, d'Ottawa, V. Grandin, représentant Mgr Taché, de Saint-Boniface, L. F. Lafèche, représentant Mgr Cooke, des Trois-Rivières, J. Farrell, de Hamilton, E. J. Horan, de Kingston, J. J. Lynch, de Toronto, C. Larocque, de Saint-Hyacinthe, I. Walsh, de Sandwich.

M. J. O. Paré représentait encore le chapitre de Montréal.

Trois sessions solennelles furent tenues avec les cérémonies accoutumées ; on y fit la lecture de vingt décrets qui furent approuvés le 20 janvier 1870. Les différents sermons furent donnés par NN. SS. Langevin, Lafèche et Larocque.

Les Pères de ce quatrième concile reçurent une supplique des religieuses Ursulines, demandant que l'on fit instance pour la canonisation de la Mère de l'Incarnation ; les évêques adressèrent en conséquence des lettres à Pie IX à ce sujet.

Ils demandèrent aussi unanimement, à la même époque, la division de la province ecclésiastique de Québec, et la création de deux sièges archiepiscopaux, l'un à Toronto, l'autre à Saint-Boniface, et l'érection d'un diocèse à Saint-Albert.

Les provinces de Toronto et de Saint-Boniface furent en effet distraites de Québec. L'une en 1870, avec Mgr Lynch, pour archevêque ; l'autre en 1871, Mgr Taché en fut le premier métropolitain.

Le cinquième concile, qui devait avoir lieu en 1870, fut retardé de quelques années à cause de la mort de Mgr Baillargeon, et de l'absence de plusieurs évêques qui s'étaient rendus à Rome pour assister au concile œcuménique du Vatican.

Mgr E. A. Taschereau, devenu archevêque de Québec, réunit les suffragants le 18 mai 1873. Tous les évêques de la province de Québec se rendirent à l'appel ; il y avait NN. SS. Bourget, de Montréal, Guiguès, d'Ottawa, Larocque, de Saint-Hyacinthe, Laflèche, des Trois-Rivières, Langevin, de Rimouski et Mgr E. C. Fabre, coadjuteur de l'évêque de Montréal. M. le chanoine G. Lamarche fut chargé de représenter le chapitre de Montréal.

(à suivre).

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Tandis que la politique radicale travaille à acheminer progressivement la France vers la séparation, les parties intelligentes et éclairées du pays ne cessent, au contraire, de faire entendre des avertissements ou des protestations pour arrêter la République sur cette voie périlleuse et l'empêcher de commettre cette insigne folie. Il y a quelque temps, dit le *Moniteur de Rome*, nous signalions à nos lecteurs les articles autorisés de M. le marquis de Gabriac dans le *Correspondant*. Aujourd'hui, la *Revue des deux Mondes* nous apporte une remarquable étude de M. Anatole Leroy Beaulieu sur le même sujet. L'éminent écrivain envisage cette grave question au seul point de vue de la politique intérieure, mais, même dans cet étroit horizon, les arguments qu'il apporte et les dangers qu'il signale ont une importance et une gravité qu'aucun politique sérieux ne saurait dédaigner.

M. Leroy Beaulieu commence par constater que, de tous les pays de l'Europe, la France est celui où les liens entre l'Église et l'État sont déjà malheureusement les plus faibles et les plus relâchés. " En France, dit-il, l'Église n'a aucun privilège politique, elle ne possède aucun droit d'ingérence dans l'État ; elle ne jouit d'aucun pouvoir dans l'administration, la justice, l'enseignement : sur tous ces points, dans tous les domaines de la vie publique il y a en fait séparation et séparation complète. " Comment, dès lors, peut-on faire du Concordat un épouvantail, représenter ce traité de paix comme un joug, une entrave pour l'État ? La vérité est, comme l'a fait déjà remarquer M. de Gabriac, que l'État en retire autant et si ce n'est plus d'avantages que l'Église elle-même.

Chose étonnante. Cette même démocratie qui tend à augmenter et élargir les attributions et le rôle de l'État, lui dénie le droit de soutenir ou de subventionner les cultes. Et, cependant, l'écrivain de la *Revue des deux Mondes*, le dit avec raison, y a-t-il un " service public " plus profitable à l'État que l'entretien du culte ? Le sentiment religieux n'est-il pas un des instincts les plus nobles et

les plus grands que l'Etat a mission de satisfaire ? " On admet que l'Etat doit encourager tout ce qui peut contribuer au progrès des mœurs et l'on ne sait pas que, pour nombre d'esprits, les bonnes mœurs n'ont pas de meilleur garant que les idées religieuses, que l'Evangile, que le christianisme. "

" La religion, dit-il ailleurs, demeure incontestablement aujourd'hui, tout comme à l'enfance des sociétés, un agent de moralisation, un agent d'éducation. Sur le roc de l'égoïsme, sur le sable de la frivolité, elle sème gratuitement la vertu et le dévouement, et, pour les maux de l'existence, elle a des consolations dont nul autre ne possède le secret. Elle dresse le pauvre à la patience et à la résignation, le riche à la charité et à l'humilité. Elle enseigne l'égalité et la fraternité. A ce titre, l'Etat et le gouvernement ont tout profit à l'encourager, à en subventionner les ministres. La religion reste, en somme, la plus profonde comme la plus ancienne base des sociétés humaines "

Mais le budget des cultes n'est pas seulement un grand intérêt social, il constitue aussi une dette sacrée que l'Etat a jadis contractée vis-à-vis de l'Eglise. Et l'Etat français était alors incarné dans ce que l'on appelle la Révolution. C'est la Révolution, par l'organe de Mirabeau et des autres députés de la Constituante, qui a pris l'engagement solennel de subventionner le culte catholique en échange de l'incamération des biens ecclésiastiques. Le texte du décret de sécularisation, rédigé par Mirabeau lui-même, est des plus formels à cet égard. " Veut-on effectuer la séparation, dit M. Leroy Beaulieu, qu'on abandonne à l'Eglise ce qui lui revient légitimement, ce que l'Etat a, en 1801, comme en 1789, juré de lui conserver ; qu'on capitalise à son profit le budget des cultes et qu'on lui en remette le montant en litres de rente, ou bien, si on le préfère, qu'on lui en serve à perpétuité les intérêts en les inscrivant au chapitre de la dette. Voilà quelle serait la séparation équitable qui ne violerait aucun droit. Elle consisterait à rendre à l'Eglise sa liberté en lui laissant ses revenus. C'est à peu près ce qu'ont fait nos voisins de Belgique ; mais ce n'est pas du tout ce qu'on paraît vouloir faire chez nous ". C'est aussi ce que les Anglais ont fait lors du *desestablishment* de l'Eglise protestante en Irlande. On lui a laissé ses temples et ses cimetières, et elle a reçu une indemnité de 125 millions de francs, et il s'agit, qu'on le remarque bien, d'une Eglise qui compte moins de six cent mille fidèles. On a calculé, qu'en suivant les mêmes règles pour l'Angleterre, l'Eglise anglicane, dans le cas de la séparation, devrait toucher une indemnité de près de deux milliards, somme bien supérieure à tout le budget des cultes français.

Ce n'est pas tout. Dans les pays où existe la séparation, aux Etats-Unis, par exemple, les différentes confessions sont en possession de toutes les libertés : liberté de la presse, de la parole, de réunion, et surtout liberté de posséder et d'acquérir. " Tels sont les modèles, dit M. Leroy Beaulieu, et puisqu'on prétend les imi-

ter, qu'on les imite assez pour leur ressembler. Ce ne sont pas les catholiques qui s'en plaindront ”.

Malheureusement, la séparation telle que l'entendent les radicaux français, c'est la spoliation aggravée par l'oppression ; leur idéal, c'est une Eglise “ mendicante et esclave, incapable de recruter son clergé et hors d'état de l'entretenir ”.

M. Leroy Beaulieu montre que cette séparation, telle qu'on voudrait la faire tournerait infailliblement contre l'Etat et la société civile. La séparation, même brutale et oppressive, loin de diminuer le prestige et l'ascendant du clergé, contribuerait à l'accroître. De plus, elle ouvrirait une crise intérieure où le régime actuel sombrerait inévitablement. “ La dénonciation du Concordat, va jusqu'à dire M. Leroy Beaulieu, serait pour la France le signal d'une guerre civile plus vaste et plus acharnée que celle des camisards et des huguenots ”. Et puis, quelle serait la solution finale de cette aventure ? C'est que, tôt ou tard, le Concordat serait rétabli avec ou sans la République. “ Qu'on vote la séparation, que la République rompe avec le Vatican, et il surgira de son sein ou de ses ruines un gouvernement pour négocier avec le successeur découronné de Pie VII et rouvrir en grande pompe les nefs de Notre-Dame ”. Telle est la conclusion de l'étude de M. Leroy Beaulieu. Nous la recommandons à tous les patriotes, à tous ceux qui veulent épargner à la France les périls trop certains de cette catastrophe.

ASSASSINAT DE L'ÉVÊQUE DE MADRID.

Nous empruntons à la *Semana catolica de Madrid* quelques détails émouvants sur l'attentat qui a jeté la consternation dans la capitale et dans tout le royaume d'Espagne : l'assassinat de Mgr Martinez Izquierdo :

“ Le dimanche des Rameaux, vers dix heures du matin, l'évêque de Madrid arrivait devant la porte principale de sa cathédrale pour présider la cérémonie du jour. Sa Grandeur entourée des chanoines venus à sa rencontre, montait lentement les degrés du parvis qui donne accès dans l'église, bénissant les fidèles et présentant son anneau à baiser à ceux qu'elle rencontrait sur ses pas lorsqu'un prêtre, qu'on avait remarqué appuyé à la grille de la porte, s'ouvre passage à travers la foule, s'approche, s'agenouille devant l'évêque. Le malheureux, renouvelant la perfidie de Judas prend d'une de ses mains sacrilèges la main du prélat pour la baiser, tandis que de l'autre il tire sur lui un coup de revolver. Monseigneur s'affaisse en proférant ces seules paroles : *Dieu te pardonne !* Mais déjà l'assassin avait déchargé sur sa victime un second et un troisième coup. Ce fut à grand'peine qu'on parvint à arracher ce malheureux à la vengeance du peuple, qui voulait en faire prompt justice. On l'enferma en toute hâte dans une voi-

ture de place et on le conduisit au dépôt du district le plus rapproché, au milieu des cris, des menaces et des malédictions de la multitude.

“ Monseigneur est porté sur les bras des prêtres dans une chambre contiguë au vestibule de la cathédrale. On le met sur un fauteuil pendant qu'on dispose un lit. Plusieurs docteurs de la Faculté se présentent aussitôt et s'empressent de donner les premiers soins. Monseigneur reçoit le sacrement de l'extrême-onction avec la sérénité d'un martyr ; pas une plainte, pas un soupir ne s'échappe de ses lèvres. Les traits de son visage annoncent qu'il souffre horriblement, mais il domine ses douleurs. A toutes les questions il répond avec un doux sourire et avec le calme le plus parfait.

“ Bientôt le Nonce apostolique accourt, suivi un peu plus tard par l'archevêque de Tolède. L'auguste malade, dont les souffrances n'ont pas abattu l'énergie, reconnaît le représentant du Saint-Siège ; il le prie de demander à Rome la bénédiction apostolique, ajoutant : “ Monseigneur le Nonce, je prie le Saint-Père de me pardonner si j'ai failli en quelque chose ; mais vous savez que j'ai toujours voulu suivre la droiture et la justice ”. Peu d'heures après, le Saint-Père envoyait en termes émus sa bénédiction apostolique.

“ C'est dans ces sentiments et en pleine connaissance que Mgr Izquierdo reçut avec grande piété les derniers sacrements. Au chapitre de sa cathédrale, mandé près de lui, il recommandait l'union dans la vérité et la charité avec l'amour de la sainte Eglise, et pendant que les médecins examinaient son état et sondaient les plaies, il s'entretenait pieusement avec son confesseur, le P. Gabini, le priant de lui suggérer de saintes pensées auxquelles il s'associait en baisant son crucifix.

“ La nouvelle de ce forfait causa dans toute la capitale une émotion indescriptible. La reine en larmes, les ministres, les principaux dignitaires du royaume s'empressèrent de visiter l'illustre malade. Le prélat vécut encore jusqu'au lundi soir. Il conserva jusqu'à la fin la lucidité de son esprit, son calme, sa sérénité.

“ Les obsèques ont été un véritable triomphe pour la religion. Madrid tout entier a rendu un éclatant hommage à son premier pontife, modèle de zèle et de fermeté, dont il avait déjà donné de si nombreuses preuves.

L'assassin, l'indigne prêtre, Gaëtan Galeote, appartient, dit-on, à la franc-maçonnerie ; son nom serait officiellement inscrit dans la loge dite de Luther, sous le grade 9. Le malheureux ayant appris la mort de l'évêque, est tombé dans un état de surexcitation et de consternation qui contraste avec le sang-froid qu'il avait montré après la perpétration du crime.

Mgr Izquierdo né à Rueda fut ordonné prêtre en 1857. Etant chanoine de Grenade, il fut nommé député aux Cortès de 1868, où il se fit remarquer par un vigoureux discours contre l'Inter-

nationale. Vers la fin de 1873, il fut élevé au siège de Salamanque et dota son diocèse d'une foule d'institutions religieuses. Dans son nouveau diocèse de Madrid, il opéra des merveilles de zèle, de charité, de dévouement pendant la terrible épidémie de 1885.

Programme du Congrès Eucharistique qui se tiendra à Toulouse, du 20 au 25 juin.

PREMIÈRE SECTION

1. FOI ET PIÉTÉ.—Efforts à faire pour accroître la connaissance théorique et pratique de la divine Eucharistie.—Démonstration de son influence sociale.—La dévotion eucharistique, centre, aliment et but final de toutes les autres, spécialement de la dévotion au Sacré-Cœur.—Catéchismes : écoles de catéchisme pour les enfants qui fréquentent les écoles laïques ; enseignement tout particulier du dogme eucharistique dans les catéchismes.—Prédications eucharistiques.—Moyens de défendre notre foi eucharistique contre l'erreur et l'incrédulité.—Formation des diverses catégories des fidèles à la piété eucharistique, particulièrement des enfants, des membres des œuvres de jeunesse et des œuvres ouvrières, des étudiants des Facultés, etc.

2. ADORATION ET RÉPARATION.—Adoration diurne et nocturne dans les villes et dans les campagnes ; moyens de la rendre vraiment perpétuelle.—XL Heures.—Heure sainte.—Visites au T. S. Sacrement.—Réparation des profanations et des blasphèmes contre la sainte Eucharistie.—Moyens matériels de prévenir et d'empêcher les entreprises sacrilèges et les outrages contre le T. S. Sacrement.—Respect dans les églises ; tenue et mise modeste des femmes ; usage traditionnel du voile de communion pour elles.

3. SAINTE MESSE ET COMMUNION.—La sainte messe.—Assistance quotidienne au saint sacrifice.—Messe paroissiale.—Messe des écoles.—Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance à la messe du dimanche.—Messes expiatoires.—Messes de *Requiem*.—Fondations de messes.—Œuvres de préparation à la première communion et de persévérance.—Communion fréquente.—Communion réparatrice.—Communion des infirmes et des malades.—Moyens d'assurer aux mourants les derniers sacrements.—Saint Viatique.—Bénédictions du T. S. Sacrement.—Moyens d'associer les absents eux-mêmes à la célébration de la messe et aux bénédictions.

DEUXIÈME SECTION

1. HOMMAGES PUBLICS.—Célébration solennelle de la Fête-Dieu et des offices votifs du T. S. Sacrement.—Processions.—Pèlerinages eucharistiques.—Congrès des œuvres eucharistiques ; manière de les promouvoir, de les rendre pratiquement féconds, d'en assurer les résultats et d'en continuer l'influence ; comités eucharistiques établis dans ce but.

2. ASSOCIATIONS.—Confréries du T. S. Sacrement et associations eucharistiques dans les villes et dans les campagnes. — Relations à établir entre elles et avec les autres associations et œuvres catholiques.—Leur influence sociale et religieuse.—Associations diverses pour les nécessités du culte dans les églises pauvres et dans les missions.—Congrégations religieuses vouées au culte eucharistique.—Oblats du T. S. Sacrement.

3. HISTOIRE.—Histoire et statistique. — Faits mémorables. — Miracles eucharistiques.—Renseignements et documents sur la dévotion eucharistique et ses progrès dans les divers pays chrétiens.— Personnages célèbres, en ce siècle surtout, par leur dévotion au T. S. Sacrement ; influence de leur vie et hommages rendus à leur mémoire.

4. ART.—L'art et ses diverses manifestations au service de la sainte Eucharistie ; architecture, sculpture, peinture, musique ; règles et traditions. — Musées et bibliothèques eucharistiques. — Monuments en l'honneur de la divine Eucharistie.

5. PROPAGANDE.—Propagande des œuvres eucharistiques dans le monde entier. — Publications eucharistiques ; livres, revues, brochures, tracts, images populaires. — Réédition des meilleurs ouvrages d'autrefois ; compositions d'ouvrages nouveaux en rapport avec les nécessités d'aujourd'hui ; traduction d'ouvrages écrits en langues étrangères ; bibliographie et catalogues de propagande.

Une patronne pour les enfants de la première communion.

Elle n'avait pas de plus grand bonheur que de passer des heures entières auprès de l'adorable Sacrement de nos autels ; elle y goûtait en son cœur la vérité de ces paroles du prophète : *Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur, Dieu des vertus !... Qu'ils sont doux vos autels, mon Seigneur et mon Dieu ! Comme un seul jour passé dans votre Sanctuaire vaut mieux que mille sous les tentes des pécheurs !* Chaque jour, pendant le saint sacrifice, elle demeurait absorbée dans la méditation de ce mystère ineffable ; son amour alors se trahissait par des larmes, et la violence de ses desirs arrachait à son âme virgineale des soupirs qu'elle essayait en vain d'étouffer. Mais c'était surtout au moment de la sainte communion, quand ses compagnes allaient s'asseoir au céleste banquet, qu'Imelda sentait son cœur s'embraser et se fondre sous l'ardeur du feu divin qui la dévorait intérieurement. Dans ses récréations, indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle, une seule question la préoccupait, et elle ne cessait de la poser à ses compagnes, naïve enfant qu'elle était : *Oh ! je vous en supplie, disait-elle avec une ingénuité tout angélique, expliquez-moi comment on peut recevoir Jésus dans son cœur et ne pas mourir !... Et à deux reprises, elle fit d'instantes prières auprès de ses supérieurs pour obtenir d'être admise à la communion. Ceux-ci, moins attentifs à la piété,*

à la modestie, à la sagesse précoce de la jeune vierge qu'à sa jeunesse même, ne jugèrent pas devoir l'admettre encore à la sainte table, car c'était l'usage dans ces pays de ne pas faire la première communion avant quatorze ans. Imelda dut se résigner et attendre.

Oh ! quel tourment, s'écrie l'auteur que je citais tout à l'heure, quel tourment, quand on aime et quand on aime Dieu, de désirer l'union et de ne voir jamais son désir assouvi !... Aimer Dieu ! soupirer après lui, aspirer à le recevoir dans son cœur, à l'êtreindre des bras de son âme, et l'avoir toujours sous les yeux, et ne l'avoir jamais à soi !... Quel supplice ! Et toutefois, heureux, ô mon Dieu, ceux qui ont ainsi votre amour pour bourreau, et qu'il serait à désirer que tous les mortels fussent torturés en cette manière !

LA BIENHEUREUSE IMELDA VIERGE DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE

II.

Imelda fut donc réduite à attendre. Mais on ne saurait voir longtemps ses espérances frustrées, quand une fois, ô mon Dieu, on s'est mis d'un cœur sincère à la recherche de votre amour ; car il n'y a devant vous acception d'âge ni de personne, et l'amour seul est de quelque poids à vos yeux. C'est ce que vous nous avez déclaré vous-même par la bouche du Sage : *Ceux qui m'aiment sont aimés de moi, avez-vous dit ; et ceux qui me cherchent dès le matin me trouveront infailliblement.*

C'était le jour de l'Ascension, 12 mai 1333, notre petite sainte avait alors onze ans, presque l'âge de Marie quand le Fils de Dieu prit naissance en son cœur. Ses compagnes, heureuses et recueillies, allaient se ranger autour de la table des Anges. Imelda seule ne s'y rendit pas. Agenouillée devant sa stalle, elle pleurait d'envie en songeant à leur bonheur. Jamais prières plus ferventes ni larmes plus brûlantes n'avaient accompagné des désirs plus impatients. Les yeux levés au ciel, ses deux mains croisées sous son scapulaire blanc, et comprimant sa poitrine comme pour modérer la violence des battements de son cœur qui semblait près de se rompre, elle pressait entre ses doigts son crucifix qui ne la quittait jamais, et lui disait doucement : Venez, ô le Bien-Aimé de mon âme ! Descendez dans ce jardin qui est tout à vous, et cueillez-en les fruits. Ou cessez d'abaisser vers moi vos regards, ou laissez mon âme s'envoler sur vos traces ! Entraînez moi après vous : que je coure à l'odeur de vos parfums ! Vous m'êtes, ô mon Bien-Aimé, comme un bouquet de myrrhe ; votre image bénie reposera toujours sur mon sein ; mais que ne puis-je faire davantage, et, moi aussi, vous donner asile aujourd'hui, et vous fêter dans mon cœur ! Venez, Seigneur Jésus, venez, car je languis d'amour et me meurs du désir de votre adorable présence !... ”

Mais Jésus ne venait pas ; Imelda, sachant que tout est possible à une prière opiniâtre, ne cessait de l'importuner, pour ainsi dire, de ses cris ; son cœur trop plein débordait en ces amoureuses plaintes : — “ Eh quoi ! vous plaît-il donc, ô mon Roi, que votre

petite servante brûle et se consume toujours ainsi en d'inefficaces désirs ? Pardonnez à ma hardiesse, Seigneur ; mais je ne vois pas pourquoi, seule, je suis ainsi rejetée de vous ? pourquoi, seule, privée de vous presser sur mes lèvres ? pourquoi seule enfin, toujours éloignée de votre banquet nuptial !...

“ On me dit que je suis une enfant, que je suis trop petite ; mais n'avez-vous pas dit à vos apôtres : *Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez pas d'approcher de moi ?*—Que je suis trop petite ! Mais est-ce bien là une raison ? C'est donc en vain que vous vous êtes fait petit vous-même, si leur âge vous est un motif pour vous refuser aux enfants comme moi, même quand ils vous aiment et vous désirent tant !

“ On me répète encore ce que vous dites autrefois à l'un de vos plus aimants serviteurs : *Grandis, et tu me mangeras !* Mais, Seigneur, je sais aussi ce que vous répondit la pauvre chananéenne, que *les petits chiens se nourrissent des miettes de pain qui tombent de la table de leur maître.* Eh bien ! quoique très-indigne, n'obtiendrai-je pas comme eux, Seigneur, une miette de votre table royale ! Une seule miette de votre pain sacré suffirait à votre petite esclave pour rassasier la faim qui la dévore. Accordez-la moi, Seigneur, accordez-la moi, ô Roi de mon âme, ou bien... vous le voyez, je dépéris, je me meurs !...

“ Elle disait encore : vous répandez vos biens à profusion sur toute créature ; toutes attendent de vous leur nourriture, et vous la leur donnez à propos ; même aux petits oiseaux vous donnez leur pâture ; et moi, vous me laisseriez mourir de faim... Non, cela n'est pas possible ; vous avez promis d'accorder tout à la foi et à la persévérance, vous ne me refuserez pas aujourd'hui. Ou donnez-moi de ce pain dont mon âme est affamée, ou laissez-moi mourir ; car j'ai hâte d'être unie à vous, et si ce n'est dans l'Eucharistie, que ce soit au moins dans la mort ! ”

Ainsi gémissait la jeune vierge. Elle demandait l'une ou l'autre de ces grâces, elle les obtint toutes les deux :

Comme elle pleurait et priait encore, tout à coup, une Hostie se détache du ciboire, traverse la grille du chœur, et voltigeant en l'air, s'arrête au niveau de son front. Les religieuses, émues d'un tel spectacle, n'osent d'abord en croire leurs yeux ; mais l'illusion bientôt n'est plus possible : le miracle persévère ; une clarté subite se répand dans l'église accompagnée d'une suave odeur ; et une main invisible et puissante semble retenir le pain mystique suspendu devant la jeune enfant. Triomphante et timide à la fois elle demeure partagée entre la joie de se sentir si près de Celui qu'elle aime et la douleur de ne pouvoir s'unir à Lui. On eut dit un ange en adoration plutôt qu'une simple mortelle. Son confesseur, averti de ce prodige, accourt, et voyant dans ce fait une manifestation non équivoque de la volonté divine, recueille respectueusement la sainte Hostie sur une patène et en communique la trop heureuse enfant.

Imelda venait de faire sa première communion.

Enfin ses vœux sont accomplis ! et, comme si elle n'eût pu dans un corps mortel supporter une telle joie, elle s'affaisse sur elle-même, abîmée dans une contemplation profonde : ainsi la fleur s'incline sous les gouttes de la rosée du ciel, trop frêle pour en soutenir le poids. Les mains toujours croisées sur la poitrine, les yeux doucement fermés, Imelda paraissait livrée à un délicieux et mystérieux sommeil. Comme les heures devaient s'écouler rapides dans cette extase de l'amour ! A voir ses lèvres mi-closes, décolorées, mais éclairées d'un sourire tout céleste et comme agitées d'un frémissement léger, on eût cru les entendre murmurer ces paroles du cantique : *Mon Bien-Aimé est à moi, et je suis à Lui ! J'ai trouvé Celui que mon cœur aime ; je l'ai trouvé, je le tiens, et ne le laisserai pas aller !*

Longtemps ses sœurs l'admirèrent en silence. Elles ne se lassaient pas de la regarder, de la voir, de la voir encore, ni de louer Dieu au fond de leur cœur, *parce qu'il est bon et que sa miséricorde s'étend à tous les siècles*. Toutefois l'office achevé, la voyant toujours immobile et prosternée, elles ne peuvent se défendre d'une vague inquiétude. On l'appelle ; on la prie, on la supplie, on lui commande de se relever ; elle, toujours si prompte en obéissance, cette fois n'obéit pas ; elle n'a pas entendu..., on la touche, elle n'a pas senti... ; on la relève..., *elle était morte !...*

Morte ! Morte à douze ans !... Morte d'amour, et d'amour pour son Dieu ! au jour et à l'heure de sa première communion ! O l'heureuse mort ! Trop heureuse enfant !

On eût pu voir son âme, comme une légère vapeur d'encens, s'élever dans les airs à la suite du Sauveur, en ce jour de son Ascension glorieuse, et les anges auxquels elle allait être à jamais réunie, accourir sur ses pas, et fêtant sa bienvenue, chanter comme autrefois à l'Assomption de leur Reine : " Quelle est celle-là qui s'élève à travers le désert comme un nuage d'encens ? Elle s'avance comme l'aurore à son lever, belle et douce comme l'astre des nuits, radiuse comme le soleil... Quelle est celle-là qui s'élève ainsi du désert, tout environnée de délices, et appuyée sur son Bien-Aimé ?... C'est notre petite sœur, disaient les anges. Venez petite enfant, chère au cœur de Jésus, pure comme la colombe, douce comme le miel, *quasi mel data*. Imelda, petite sœur, venez ! Venez recevoir la couronne qui vous est préparée ! "

Comme Marie, elle avait rendu son dernier soupir dans un suprême élan d'amour. La charité, comme la mort, a ses victimes. L'amour est fort comme la mort.

Oh ! comment pouvons-nous si souvent recevoir Jésus dans nos cœurs et ne pas mourir !

Les restes précieux de la bienheureuse Imelda reposent dans l'église des Dominicaines de Bologne. Le cardinal Lambertini, depuis Benoît XIV, descendant de la famille de la chère sainte, y fit décorer une chapelle et un autel en son honneur.

BIEHHEUREUSE IMELDA, PRIEZ POUR NOUS !

FIN

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.
11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Frère Optatien des Ecoles chrétiennes. — Joséphine Dubrule. — Paul Filiault. — J. F. Faguet. — M. L. Angers, ép. Trudel. — Nicolas Fournier. — Marguerite Gibeau. — Delphine Wait. — Catherine McDonald. — Elmida Mercier. — Georges Galarneau. — Anne Dufort. — Marie Valiquette, ve J. B. Leblanc. — Rosalie Bergeron, ép. A. Plante. — Marie Martin, ve Labranche. — Omer Beauchamp. — Adelina Goulet, ép. A. Lebœuf. — Ed. Lacombe, ve Emélie Lagrenade. — James Kenny.

DE PROFUNDIS.

REMÈDE DU DR SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptre.
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1894.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je m'en suis très bien trouvé.
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1894.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

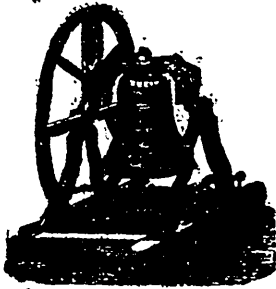
BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jolies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE** en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

➤ **SPECIALITÉS D'ÉTOFFES**, pour les communautés religieuses et les pensionnats.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL.



CLOCHES D'ÉGLISES
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY
 Chimiste-Pharmacien
 144, Rue Saint-Laurent
 MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. GHS. VAILLANCOURT
 Menuisier & Charpentier
 45 PLACE JACQUES-CARTIER
 MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,
A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.



ATELIER
 DE
 Vitraux colories
 de Montréal

CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'ÉGLISE.

Plombes,
 Coloriés.

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SUJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME

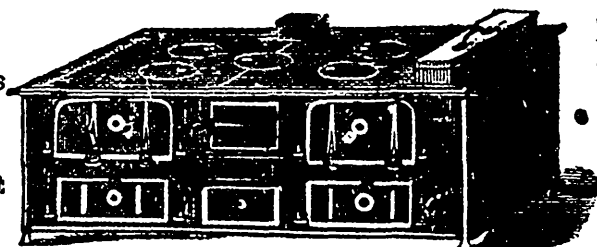
Desains, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

• LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES A RESSORT DE GEER
employés dans plus de trent'e
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
se les durables.

Aussi BOURRELETS en AOUTCHUC pour garantir du fr il par les Portes et Fenêtres
Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUtlÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance

d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépenfe. Adresser un timbre pour circulaire à

L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,

185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles,

ORGUES--HARMONIUMS· DOMINION

— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE. —

PAR LA
COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION,
BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; ga ant's pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

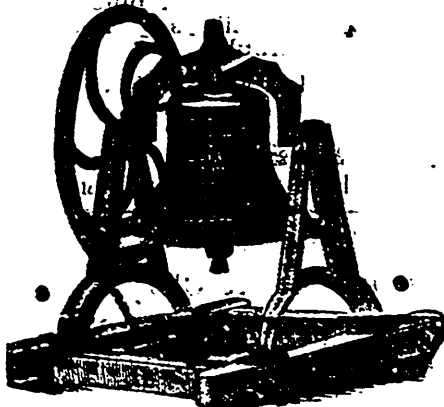
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1878 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage. --- Ouvrages en métal de toutes sortes. --- Commandes reçues pour Eglises et maisons d'éducation. --- Exécution prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, ONTREAL.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL

